

COMMENT LES SYSTÈMES D'ÉDUCATION CONTRÔLENT-ILS LES PERFORMANCES DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ?

Cet indicateur compare les modalités d'évaluation et de responsabilisation appliquées aux établissements publics dans le premier cycle du secondaire dans les différents pays. Il porte plus précisément sur la nature des données recueillies à propos des performances des élèves et des établissements, sur leur usage et sur leur diffusion. Il fournit des informations qualitatives sur l'évaluation et de la responsabilisation des établissements en complément de la description quantitative des salaires et du temps de travail et d'enseignement des enseignants (voir les indicateurs D3 et D4), du temps d'instruction des élèves (voir l'indicateur D1) et du taux d'encadrement (voir l'indicateur D2).

INDICATEUR D5

Points clés

- Dans les pays de l'OCDE, l'évaluation des performances des élèves s'inscrit de plus en plus souvent dans le processus d'évaluation et de responsabilisation des établissements. Un peu plus de la moitié des pays de l'OCDE et, dans les économies partenaires, Israël soumettent désormais les élèves du premier cycle du secondaire à des examens nationaux. Les évaluations nationales périodiques des élèves soumis à l'obligation scolaire sont encore plus courantes dans les pays de l'OCDE : elles se pratiquent dans deux tiers des pays de l'OCDE et, dans les économies partenaires, en Israël. Dans certains pays, en Australie par exemple, les établissements sont tenus d'administrer des épreuves uniformisées pour pouvoir prétendre à l'octroi d'un financement public.
- Deux tiers des pays de l'OCDE et, dans les économies partenaires, Israël prévoient l'inspection régulière des établissements du premier cycle du secondaire. Les établissements sont dans l'obligation de procéder à des autoévaluations régulières dans une proportion légèrement plus faible de pays (19 pays de l'OCDE).
- Seuls trois pays de l'OCDE se fondent sur les résultats des évaluations et les informations fournies par les établissements conformément à leur obligation de rendre compte de leurs activités pour leur accorder des gratifications (la Corée et les États-Unis) ou leur infliger des sanctions financières (la Communauté flamande de Belgique, la Corée et les États-Unis).

Contexte

Ces dix dernières années, les systèmes de surveillance et de suivi de l'éducation ont évolué sous l'effet de la progression de la décentralisation des responsabilités et de l'abandon des politiques axées sur les moyens mis en œuvre au profit de l'adoption de politiques axées sur les résultats. Ce phénomène est manifeste dans le mode d'évaluation du fonctionnement et de la performance des établissements dans certains pays.

La délégation de responsabilités et de missions aux établissements peut requérir l'application de modalités plus strictes d'évaluation et de responsabilisation. Le suivi de missions autrefois du ressort de l'exécutif central s'impose pour garantir le bon fonctionnement des établissements. Comme les établissements jouissent d'une plus grande liberté pour façonner leur offre d'enseignement, il peut s'avérer utile d'évaluer leur performance afin de garantir que les normes sont respectées et que leurs projets d'amélioration font l'objet d'un suivi, voire d'un déploiement plus large. Les résultats de l'éducation sont difficiles à mesurer. Il est de tradition dans de nombreux pays de laisser à l'inspection scolaire le soin de contrôler les établissements et d'évaluer leur performance. Aujourd'hui toutefois, la performance des établissements se mesure aussi de plus en plus souvent à l'aune des résultats obtenus par les élèves à des épreuves uniformisées.

Les objectifs de l'évaluation et de la responsabilisation des établissements varient selon les pays. Les uns s'en servent comme leviers politiques pour accroître l'efficacité du secteur de l'éducation et pour favoriser la mise en œuvre de projets d'amélioration dans les établissements, tandis que d'autres y voient un moyen d'amener les établissements à répondre de l'usage qu'ils font du financement public. Une question importante se pose à cet égard : les résultats des évaluations des établissements et les informations qu'ils fournissent conformément à leur obligation de rendre compte de leurs activités sont-ils utilisés pour permettre aux parents de choisir un établissement en meilleure connaissance de cause ? Les pays ne promeuvent pas tous la liberté parentale du choix de l'établissement pour les mêmes raisons. Que les parents aient le droit de choisir l'établissement qui convient le mieux aux besoins de leur enfant est un principe communément admis dans de nombreux pays. Il est vrai qu'accorder une plus grande liberté de choix aux parents peut avoir pour effet d'accroître l'efficacité du système d'éducation et de faciliter la mise en œuvre de projets d'amélioration au sein des établissements, à supposer que les parents orientent leur enfant vers l'établissement qui répond le mieux à ses besoins et que cet établissement soit celui qui dispense le meilleur enseignement. Dans cette hypothèse en effet, que les élèves quittent massivement un établissement et affluent dans un autre serait un signe probant pour ces deux établissements. Pour le système d'éducation, ce serait révélateur également du type d'enseignement qui convient le mieux aux élèves et à leur famille.

Observations et explications

L'évaluation des élèves et la diffusion des résultats

Diverses informations peuvent être utilisées pour créer un système de responsabilisation scolaire et évaluer les établissements. Ces informations peuvent porter sur les élèves, les enseignants et/ou les établissements. Une enquête a été menée dans les pays pour déterminer si des données étaient recueillies sur la performance des élèves et, dans l'affirmative, selon quel mode de collecte de données. Trois catégories de données ont été identifiées à propos des élèves : les

examens nationaux qui donnent lieu à la délivrance d'un titre officiel, les évaluations nationales régulières et les statistiques de suivi sur le parcours des élèves à l'issue du premier cycle du secondaire jusque dans la vie active.

Un peu plus de la moitié des pays de l'OCDE et, dans les économies partenaires, Israël administrent aux élèves des examens qui ont des conséquences pour la suite (par exemple donner accès à un niveau d'éducation plus élevé). Les évaluations périodiques des élèves soumis à l'obligation scolaire sont plus courantes : elles se pratiquent dans deux tiers des pays de l'OCDE et, dans les économies partenaires, en Israël. Dans certains pays, en Australie par exemple, les établissements sont tenus d'administrer des épreuves uniformisées pour pouvoir prétendre à l'octroi d'un financement public. La façon de rendre compte des résultats de ces épreuves varie aussi selon les pays, les uns mettant l'accent sur des normes minimales, les autres sur les proportions d'élèves ayant atteint des niveaux spécifiques de performance.

L'Autriche, l'Espagne, le Japon, la République tchèque et la Suisse n'administrent ni d'examen nationaux, ni d'évaluations périodiques aux élèves. Dans ces pays, les informations sur la performance des élèves (telle qu'elle est mesurée dans le cadre des examens et évaluations à l'échelle nationale) sont relativement rares, du moins dans les établissements publics du premier cycle du secondaire.

L'évaluation des établissements et l'inspection scolaire

Les informations sur la performance des établissements, et non de leurs élèves, et les activités qu'ils mènent peuvent être utilisées dans le cadre d'un système d'évaluation et de responsabilisation. L'évaluation des établissements et l'inspection scolaire peuvent fournir des informations sur la performance des établissements selon un vaste éventail de critères, mais se distinguent l'une de l'autre par leur mode d'organisation.

Deux tiers des pays de l'OCDE et, dans les économies partenaires, Israël prévoient l'inspection régulière des établissements du premier cycle du secondaire. Les établissements sont tenus de procéder à des autoévaluations régulières dans un nombre légèrement plus faible de pays (19 pays de l'OCDE). Les deux modes d'évaluations sont obligatoires dans la moitié des pays de l'OCDE. Dans certains pays, les résultats de ces deux types d'évaluation sont considérés comme complémentaires. En Angleterre par exemple, les inspecteurs se basent sur les autoévaluations des établissements pour préparer leurs visites de contrôle et identifier les aspects qui doivent plus particulièrement retenir leur attention. L'exploitation de ces deux sources d'information peut être considérée comme une mesure d'efficacité et/ou comme un indicateur de l'efficacité des mécanismes d'évaluation et de responsabilisation.

Le Danemark, la Hongrie, le Japon et la Norvège placent les établissements dans l'obligation de procéder à des autoévaluations, mais ne prévoient pas d'inspection scolaire régulière. À l'inverse, la Communauté flamande de Belgique, le Mexique, la République tchèque, la Suisse et la Turquie et, dans les économies partenaires, Israël imposent aux établissements du premier cycle du secondaire de se soumettre à une inspection régulière, mais pas de procéder à des autoévaluations (voir le tableau D5.1). Certains pays préfèrent recourir à des inspecteurs spécialisés et appliquer une approche plus hiérarchisée, tandis que d'autres privilégient les autoévaluations, un système dans lequel les données sont recueillies et analysées au sein même des établissements.

La prudence est de mise lors de l'interprétation des obligations en matière d'évaluation, car les dispositions réglementaires et les pratiques peuvent différer à certains égards. En Autriche par exemple, les établissements ne sont pas tenus par la loi de procéder à des autoévaluations, mais ils s'y livrent assez régulièrement avec le concours de l'inspection scolaire, qui les conseille sur la réalisation des évaluations, voire qui leur fournit un modèle de référence à utiliser pour concevoir leur évaluation. Au Japon, la loi de 2002 sur les établissements du premier cycle du secondaire et d'autres textes prévoient que les établissements doivent tout mettre en œuvre pour essayer d'évaluer eux-mêmes leurs activités pédagogiques et certains aspects de leur gestion, puis d'en publier les résultats. La législation les place également dans l'obligation de diffuser activement ces informations auprès des parents. Toutefois, moins de 50 % des établissements du premier cycle du secondaire fournissent ces informations ou les rendent publiques.

Lors de l'enquête menée dans les pays, des données ont également été recueillies sur les modalités d'organisation des inspections scolaires et des autoévaluations dans les établissements. Il existe des services nationaux ou régionaux d'inspection scolaire dans 18 pays de l'OCDE et, dans les économies partenaires, en Israël. Une unité de l'administration centrale est spécifiquement en charge de l'évaluation du système d'éducation, des établissements ou des élèves, dans 24 pays de l'OCDE et, dans les économies partenaires, en Israël. L'enquête part du principe que les services ou personnes responsables des évaluations ont les compétences requises pour les mener à bien. Certains pays disposent de services d'inspection scolaire ou d'une administration centrale qui possèdent les compétences requises, tandis que d'autres tentent d'amener les établissements d'enseignement à acquérir ces compétences, ou se bornent à croire qu'ils les ont déjà.

L'usage des résultats des évaluations scolaires

Collecter des données n'a véritablement de sens que s'il en est largement fait usage. Les résultats des évaluations des élèves et des établissements peuvent être exploités à diverses fins par différents acteurs du système de l'éducation. Ainsi, les services en charge de l'éducation au sein de l'administration centrale peuvent s'en servir pour juger de l'efficacité fonctionnelle du système d'éducation, les établissements, pour étayer leurs projets de développement et d'amélioration et les parents, pour choisir en meilleure connaissance de cause l'établissement où ils inscriront leurs enfants. Cette section montre quel usage est réservé à ces informations dans les différents pays : faciliter le choix de l'établissement, offrir des gratifications ou infliger des sanctions financières aux établissements et, enfin, étayer les projets d'amélioration ou de développement scolaire.

Pour aider les parents dans le choix d'un établissement, il est impératif de leur donner des informations sur la performance des élèves et sur les résultats des inspections et des évaluations scolaires. En effet, si les parents sont en possession de ces informations, ils pourront choisir l'établissement qui convient le mieux aux besoins de leur enfant en toute connaissance de cause. Les résultats des évaluations des établissements sont rendus publics à l'échelle locale ou nationale dans 18 pays de l'OCDE. En Italie et en Turquie, la diffusion de ces informations est réservée à certains groupes cibles, les parents notamment (voir le tableau D5.2).

Comme nous l'avons vu ci-dessus, les raisons pour lesquelles des données d'évaluation sont recueillies et font l'objet soit d'une diffusion limitée auprès de certains groupes cibles, soit d'une diffusion générale sont diverses. Dix pays de l'OCDE déclarent mettre ces informations

à disposition des parents pour les aider à choisir un établissement. L'Allemagne, l'Espagne, le Mexique et le Portugal diffusent aussi ces informations auprès du grand public ou de groupes cibles, mais pas dans le but d'aider les parents à choisir un établissement. Informer les parents des résultats des évaluations n'est pas nécessairement dicté par la volonté de les aider dans le choix d'un établissement, de nombreuses autres raisons peuvent le justifier. Ainsi, la diffusion d'informations supplémentaires auprès d'acteurs clés peut s'inscrire dans le cadre plus large de la responsabilisation des établissements. Il y a lieu de souligner ici que les parents ne jouissent pas partout de la même liberté de choix. Les parents n'ont par exemple pas la même liberté de choix s'ils habitent dans des régions urbaines bien dotées que s'ils vivent dans des régions plus reculées où la densité de population est moindre. Quelle que soit la raison pour laquelle les décideurs donnent accès à ces informations, rien n'empêche les parents de s'en servir pour choisir l'établissement qui convient le mieux à leur enfant. En Communauté flamande de Belgique par exemple, la loi ne prévoit pas que les évaluations scolaires soient utilisées pour éclairer le choix des parents, mais c'est ce qui se produit dans les faits.

Les systèmes d'évaluation et de responsabilisation des établissements peuvent prévoir l'application de gratifications ou de sanctions financières, mais les résultats des évaluations ne sont utilisés à cet effet que dans trois pays, en l'occurrence en Communauté flamande de Belgique, en Corée et aux États-Unis. Ces trois pays se fondent sur des informations différentes pour juger du montant de la gratification ou de la sanction financière. En Communauté flamande de Belgique, la loi prévoit uniquement la possibilité d'infliger des sanctions financières. Dans la plupart des cas, les évaluations dont les résultats sont insuffisants ne donnent pas lieu à l'application immédiate d'une sanction. Les établissements concernés se voient généralement accorder un délai de trois ans pour corriger leurs points faibles. Ils sont soumis à l'évaluation définitive au terme de ce délai. Si cette dernière évaluation fait état de progrès insuffisants, une sanction financière peut leur être infligée.

De nombreux autres pays de l'OCDE utilisent ces informations pour motiver des décisions concernant le soutien à apporter à des projets d'amélioration scolaire. Dix-neuf pays de l'OCDE et, dans les économies partenaires, Israël procèdent de la sorte. Cet usage est d'autant plus important que les débats sur l'évaluation des établissements et des élèves portent souvent essentiellement sur l'obligation faite aux établissements de répondre de leurs activités. Il convient toutefois de souligner que les pays qui utilisent ces informations pour accorder des gratifications ou infliger des sanctions financières peuvent aussi poursuivre l'objectif ultime de l'amélioration des établissements. Toute la question est de savoir si ces gratifications et sanctions financières peuvent encourager les établissements à progresser sur la voie de l'amélioration. Les trois pays (la Communauté flamande de Belgique, la Corée et les États-Unis) qui se fondent sur ces informations pour justifier l'application de gratifications ou de sanctions financières s'en servent aussi pour motiver leurs décisions concernant le soutien à apporter à des projets d'amélioration scolaire. Cette approche suggère que les systèmes d'amélioration et de responsabilisation des établissements ont une plus grande portée. Dans certains pays toutefois (aux États-Unis par exemple), l'amélioration des normes reste l'objectif central des mesures de responsabilisation des établissements.

Définitions et méthodologie

Les données se rapportent à l'année scolaire 2004-2005 et proviennent de l'enquête OCDE-INES de 2006 sur les enseignants et les programmes.

Établissements publics

Par établissements publics, on entend les établissements :

- dont la direction et la gestion sont du ressort direct des autorités de l'éducation ou d'une instance publique ; ou
- dont la direction et la gestion sont du ressort direct d'un organisme public ou d'une instance (conseil, comité, etc.) dont la plupart des membres sont soit nommés par les autorités, soit désignés par voie de suffrage public.

Examens nationaux, évaluations et statistiques de suivi

Les examens nationaux sur lesquels porte cet indicateur sont ceux qui donnent lieu à la délivrance d'un titre officiel. Les pays ont été invités à déclarer leur existence quelles que soient les matières évaluées. En conséquence, des examens nationaux sont déclarés même dans les pays où ils ne portent que sur une ou deux matières. Les évaluations nationales sont le plus souvent conçues pour mesurer les performances cognitives des élèves, mais contrairement aux examens nationaux, elles ne donnent pas lieu à la délivrance d'un titre officiel.

Les statistiques de suivi se basent soit sur des recensements de tous les élèves, soit sur des enquêtes par sondage.

Inspection scolaire et évaluation des établissements

En matière d'inspection scolaire, les obligations visées ici sont celles inscrites dans les cadres légaux émanant de l'administration centrale ou de niveaux inférieurs, par exemple les services publics régionaux ou municipaux. L'inspection scolaire peut être du ressort d'inspecteurs, de comités d'inspection ou de groupes d'études. Par autoévaluations, on entend les évaluations internes menées par les établissements pour améliorer leurs pratiques et/ou informer les parents ou la population locale.

Résultats des évaluations scolaires et informations fournies par les établissements au titre de leur obligation de rendre compte de leurs activités

Les résultats des évaluations scolaires et les informations fournies par les établissements au titre de leur obligation de rendre compte de leurs activités sont les informations descriptives systématiques dont l'interprétation permet d'évaluer la situation dans les établissements, soit les résultats à des épreuves, des rapports d'inspection ou d'audit ou encore des données statistiques.

Autres références

Des remarques spécifiques concernant les définitions et les méthodes appliquées dans chaque pays à propos de cet indicateur figurent à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2007).

Tableau D5.1.
 Évaluation des établissements publics dans le premier cycle du secondaire (2005)

	Données sur les élèves			Données sur les établissements		Cadre organisationnel	
	Examens nationaux	Évaluation nationale régulière durant la scolarité obligatoire	Collecte de statistiques de suivi sur le parcours des élèves ¹	Inspection régulière obligatoire des établissements ²	Auto-évaluation régulière obligatoire ³	Service national ou régional d'inspection scolaire	Évaluation systématique régulière des établissements ou des élèves ⁴ par l'administration centrale
Pays membres de l'OCDE	Australie		■	■	■	■	■
	Autriche		■	■	■	■	■
	Belgique (Fl.)		■	■	■	■	■
	Belgique (Fr.)	m	m	m	m	m	m
	Rép. tchèque				■		■
	Danemark	■	■	■		■	■
	Angleterre		■	■	■		■
	Finlande		■				■
	France	■	■	■	■		■
	Allemagne ⁵	■	■		■		■
	Grèce	■			■		■
	Hongrie		■			■	■
	Islande	■	■		■		■
	Irlande	■		■	■		■
	Italie		■	■			■
	Japon					■	
	Corée	■	■	■	■		■
	Luxembourg	■	■	■	■		■
	Mexique	■	■		■		■
	Pays-Bas	■		■	■		■
	Nouvelle-Zélande	■		■	■		■
	Norvège	■	■	■		■	■
	Pologne	m	m	m	m	m	m
	Portugal	■	■		■		■
	Écosse	■	■	■	■	■	■
	Rép. slovaque	m	m	m	m	m	m
	Espagne				■		■
	Suède	■	■	■	■		■
Suisse				■		■	
Turquie	■	■		■		■	
États-Unis		■					
Economies partenaires	Brésil	m	m	m	m	m	m
	Chili	m	m	m	m	m	m
	Estonie	m	m	m	m	m	m
	Israël	■	■		■		■
	Féd. de Russie	m	m	m	m	m	m
	Slovénie	m	m	m	m	m	m

■ : Existe(nt) dans le pays

1. Il existe des statistiques de suivi sur la poursuite du parcours scolaire des élèves et/ou sur leur situation sur le marché du travail.
2. Il existe un cadre administratif légal ou réglementaire imposant l'inspection régulière des établissements.
3. Il existe un cadre administratif légal ou réglementaire imposant une autoévaluation régulière aux établissements.
4. Il existe dans l'administration centrale une (ou des) unité(s) chargée(s) des évaluations du système, des établissements ou des élèves.
5. Réponse positive si 50 % au moins des Länder ayant fourni des données ont répondu par l'affirmative.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2007).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/072101251283>

Tableau D5.2.
Utilisation des données provenant des évaluations scolaires et responsabilisation des établissements dans le premier cycle du secondaire (2005)

	Diffusion de l'information relative aux évaluations scolaires et à la responsabilité des établissements			Utilisation de données provenant des évaluations scolaires par des instances administratives à des niveaux plus élevés de la hiérarchie	
	Diffusion dans la communauté scolaire locale ou auprès du grand public	Diffusion auprès de groupes cibles (par ex. les parents)	Diffusion auprès des parents pour éclairer le choix de l'établissement	Pour déterminer des primes ou sanctions financières à l'égard des établissements	Pour motiver la décision de soutenir l'amélioration scolaire
Pays membres de l'OCDE	Australie	■	■	■	■
	Autriche	a	a	a	a
	Belgique (Fl.)	■	■	■	■
	Belgique (Fr.)	m	m	m	m
	Rép. tchèque	■	■	a	■
	Danemark	■	■	■	■
	Angleterre	■	■	■	■
	Finlande	a	a	a	a
	France	■	■	a	a
	Allemagne ¹	■	■		■
	Grèce				■
	Hongrie				
	Islande	■	■	a	■
	Irlande				■
	Italie		■	■	
	Japon				
	Corée			a	■
	Luxembourg	■	■	a	■
	Mexique	■	■		
	Pays-Bas	■	■	■	m
	Nouvelle-Zélande	■	■	■	■
	Norvège	■	■	a	■
	Pologne	m	m	m	m
	Portugal	■	■		■
	Écosse	■	■	■	■
	Rép. slovaque	m	m	m	m
Espagne	■	■		■	
Suède	■	■	■	■	
Suisse					
Turquie		■	a		
États-Unis	■	■	■	■	
Economies partenaires	Brésil	m	m	m	m
	Chili	m	m	m	m
	Estonie	m	m	m	m
	Israël				■
	Fédération de Russie	m	m	m	m
	Slovénie	m	m	m	m

■ : Existe(nt) dans le pays

1. Réponse positive si 50 % au moins des Länder ayant fourni des données ont répondu par l'affirmative.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2007).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/072101251283>

GUIDE DU LECTEUR

■ **Champ couvert par les données**

Faute de données suffisantes, le champ couvert par les indicateurs reste limité dans de nombreux pays. Cependant, les données portent en principe sur le système d'éducation dans son ensemble (sur le territoire national), quels que soient le statut ou le mode de financement des établissements d'enseignement à l'étude et les mécanismes selon lesquels l'enseignement est dispensé. À une exception près (décrite ci-dessous), les catégories d'élèves/étudiants et les groupes d'âge sont en principe tous inclus : les enfants (y compris les enfants ayant des besoins d'éducation spécifiques), les adultes, les ressortissants nationaux, les ressortissants étrangers, ainsi que les élèves/étudiants qui suivent une formation à distance, un enseignement spécialisé ou adapté ou encore une formation organisée par un ministère autre que le ministère de l'Éducation, à condition que l'enseignement dispensé ait pour principal objectif de former les individus. Toutefois, les données sur les dépenses de formation initiale et les effectifs scolarisés excluent l'enseignement technique et la formation professionnelle dispensés en entreprise, sauf s'il s'agit de formations en alternance considérées comme faisant explicitement partie du système d'éducation.

Les formations qui s'adressent aux adultes ou qui sont de type extrascolaire sont prises en considération pour autant qu'elles comportent des cours ou des matières analogues à ceux de l'enseignement « ordinaire » ou qu'elles soient sanctionnées par des diplômes équivalents à ceux délivrés à l'issue de formations relevant de l'enseignement ordinaire. Sont exclues les formations que les adultes suivent essentiellement par intérêt personnel, dans un souci d'épanouissement ou à des fins récréatives.

■ **Calcul des moyennes internationales**

La plupart des indicateurs présentent la moyenne des pays de l'OCDE et, dans certains cas, le total des pays de l'OCDE.

La moyenne de l'OCDE est la moyenne non pondérée de tous les pays de l'OCDE dont les données sont disponibles ou peuvent être estimées. La moyenne des pays de l'OCDE correspond donc à la moyenne des valeurs obtenues au niveau des systèmes scolaires nationaux et peut être utilisée pour comparer l'indicateur d'un pays avec celui du pays « type » ou moyen. Elle ne tient pas compte de la taille absolue du système d'éducation de chaque pays.

Le total de l'OCDE est la moyenne pondérée des données de tous les pays de l'OCDE dont les données sont disponibles ou peuvent être estimées. Il correspond donc à la valeur de l'indicateur dans toute la zone de l'OCDE. Il permet par exemple de comparer le montant des dépenses de divers pays à celui de toute la zone de l'OCDE, une entité unique constituée de tous les pays de l'OCDE dont les données disponibles sont fiables.

Il convient de souligner que le manque de données peut biaiser considérablement les moyennes et totaux de l'OCDE. Étant donné le nombre relativement faible de pays étudiés, aucune méthode statistique n'est appliquée pour corriger ces biais. Dans les cas où une catégorie n'existe pas (code « a ») ou que sa valeur est d'un ordre de grandeur négligeable (code « n ») dans un pays, cette valeur est remplacée par une valeur nulle lors du calcul de la moyenne de l'OCDE. Si le numérateur et le dénominateur d'un ratio n'existent pas dans un pays (code « a »), la moyenne de l'OCDE est calculée abstraction faite de ce pays.

Dans les tableaux sur le financement qui contiennent les données de 1995, les moyennes et totaux de l'OCDE sont calculés sur la seule base des pays dont les données de 1995 et de 2004 sont disponibles. Cette méthode a été retenue, car elle permet de comparer l'évolution des moyennes et totaux de l'OCDE pendant la période de référence, abstraction faite de la variation due à l'exclusion de pays dont les données de certaines années ne sont pas disponibles.

Un grand nombre d'indicateurs présentent également la moyenne des 19 pays de l'OCDE qui sont membres de l'Union européenne (UE-19) dont les données sont disponibles ou peuvent être estimées, en l'occurrence l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni et la Suède.

■ La classification des niveaux d'enseignement

La classification des niveaux d'enseignement s'inspire de la Classification internationale type de l'éducation de 1997 (CITE-97). Le principal changement apporté à la CITE-97 par rapport à l'ancienne version (CITE-76) est la mise en place d'un cadre de classification multidimensionnel, qui permet de mettre en concordance le contenu d'enseignement des programmes sur base de critères de classification multiples. La CITE est un instrument conçu pour recueillir des données statistiques sur l'éducation à l'échelle internationale. Elle distingue six niveaux d'enseignement. Le glossaire (www.oecd.org/edu/eqg2007) décrit les niveaux de la CITE de manière détaillée et l'annexe 1 indique les âges typiques d'obtention des diplômes correspondant aux principaux programmes d'enseignement par niveau de la CITE.

■ Symboles remplaçant les données manquantes

Six symboles sont utilisés dans les tableaux et les graphiques pour signaler les données manquantes.

- a* Les données de la catégorie sont sans objet.
- c* Les observations sont trop peu nombreuses pour calculer des estimations fiables (par exemple les données portent sur moins de 3 % des élèves ou les établissements ne sont pas suffisamment nombreux pour faire des déductions valides). Néanmoins ces valeurs sont incluses dans le calcul des moyennes.
- m* Les données ne sont pas disponibles.
- n* L'ordre de grandeur est négligeable ou nul.
- w* Les données ont été exclues à la demande du pays concerné.
- x* Les données sont incluses sous une autre rubrique/dans une autre colonne du tableau (par exemple, « x(2) » signifie que les données sont incluses dans la colonne n° 2).
- ~ La moyenne n'est pas comparable aux autres niveaux d'enseignement.

■ Autres références

Le site www.oecd.org/edu/eqg2007 décrit de manière détaillée les méthodes utilisées pour calculer les valeurs des indicateurs, explique comment interpréter ces valeurs dans les différents contextes nationaux et donne des renseignements sur les sources de données sollicitées.

Les données sur lesquelles se fondent les indicateurs et le glossaire détaillé des termes techniques utilisés dans cette publication peuvent également être consultés sur ce site.

Tout changement introduit dans l'édition de 2007 de *Regards sur l'éducation* après impression sera indiqué sur le site www.oecd.org/edu/eag2007.

Le site du Programme international de l'OCDE pour le suivi des acquis des élèves (PISA) (www.pisa.oecd.org) décrit cette enquête, dont les résultats sont à la base de nombreux indicateurs de cette publication.

Comme l'édition de 2006, cette édition de *Regards sur l'éducation* utilise « StatLinks », la solution de publication en ligne de l'OCDE : tous les graphiques et tableaux de la présente édition de *Regards sur l'éducation* sont accompagnés d'un lien hypertexte (URL) qui donne accès à un classeur au format Excel contenant les données de référence. Ces liens sont stables et ne seront pas modifiés à l'avenir. De plus, il suffit aux lecteurs de la version électronique de *Regards sur l'éducation* de cliquer sur ces liens pour ouvrir les classeurs correspondants dans une autre fenêtre.

Codes des entités territoriales

Les codes suivants sont utilisés dans certains graphiques. Les noms des pays ou entités territoriales sont repris dans le texte. Notez que dans certains tableaux, les Communautés flamande et française de Belgique sont parfois désignées, respectivement, par les abréviations « Belgique (Fl.) » et « Belgique (Fr.) ».

DEU Allemagne	HUN Hongrie
ENG Angleterre	IRL Irlande
AUS Australie	ISL Islande
AUT Autriche	ISR Israël
BEL Belgique	ITA Italie
BFL Belgique (Communauté flamande)	JPN Japon
BFR Belgique (Communauté française)	LUX Luxembourg
BRA Brésil	MEX Mexique
CAN Canada	NOR Norvège
CHL Chili	NZL Nouvelle-Zélande
KOR Corée	NLD Pays-Bas
DNK Danemark	POL Pologne
SCO Écosse	PRT Portugal
ESP Espagne	SVK République slovaque
EST Estonie	CZE République tchèque
USA États-Unis	UKM Royaume-Uni
RUS Fédération de Russie	SVN Slovénie
FIN Finlande	SWE Suède
FRA France	CHE Suisse
GRC Grèce	TUR Turquie

RÉFÉRENCES

- Bowles, S.** et **H. Gintis** (2000), “Does Schooling Raise Earnings by Making People Smarter?”, K. Arrow, S. Bowles and S. Durlauf (eds.), *Meritocracy and Economic Inequality*, Princeton University Press, Princeton.
- Eccles, J.S.** (1994), “Understanding women’s educational and occupational choices: Applying the Eccles *et al.* model of achievement-related choices”, *Psychology of Women Quarterly*, Vol. 18, Blackwell Publishing, Oxford.
- Kelo, M., U. Teichler** et **B. Wächter** (eds.) (2005), “EURODATA: Student Mobility in European Higher Education”, Verlags and Mediengesellschaft, Bonn, 2005.
- OCDE** (2002), *Regards sur l’éducation : Les indicateurs de l’OCDE – Édition 2002*, OCDE, Paris.
- OCDE** (2004a), *Apprendre aujourd’hui, réussir demain : Premiers résultats de PISA 2003*, OCDE, Paris.
- OCDE** (2004b), *Résoudre des problèmes, un atout pour réussir : Premières évaluations des compétences transdisciplinaires issues de PISA 2003*, OCDE, Paris.
- OCDE** (2004c), *Enseignement supérieur : Internationalisation et commerce*, OCDE, Paris.
- OCDE** (2004d), *Regards sur l’éducation : Les indicateurs de l’OCDE – Édition 2004*, OCDE, Paris.
- OCDE** (2005a), *Tendances des migrations internationales – Édition 2004*, OCDE, Paris.
- OCDE** (2005b), *PISA 2003 Technical Report*, OCDE, Paris.
- OCDE** (2005c), *Regards sur l’éducation : Les indicateurs de l’OCDE – Édition 2005*, OCDE, Paris.
- OCDE** (2006a), *Regards sur l’éducation : Les indicateurs de l’OCDE – Édition 2006*, OCDE, Paris.
- OCDE** (2006b), *Where Immigrant Students Succeed: A Comparative Review of Performance and Engagement in PISA 2003*, OCDE, Paris.
- OCDE** (2006c), *Statistiques des recettes publiques 1965-2005*, OCDE, Paris.
- Tremblay, K.** (2005) “Academic Mobility and Immigration”, *Journal of Studies in International Education*, Vol. 9, n° 3, Association for Studies in International Education, Thousands Oaks, pp. 1-34.

TABLE DES MATIÈRES

Noms des
indicateurs
de l'édition
2006

Avant-propos	3	
Éditorial	13	
Introduction	19	
Guide du lecteur	23	
CHAPITRE A LES RÉSULTATS DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET L'IMPACT DE L'APPRENTISSAGE	27	
Indicateur A1 Quel est le niveau de formation de la population adulte ?	28	A1
Tableau A1.1.a. Niveau de formation de la population adulte (2005)	41	
Tableau A1.2.a. Population de titulaires d'un diplôme égal ou supérieur au deuxième cycle du secondaire (2005)	42	
Tableau A1.3.a. Population de titulaires d'un diplôme de niveau tertiaire (2005)	43	
Tableau A1.4. Domaines d'études (2004)	44	
Tableau A1.5. Ratio de diplômés du niveau CITE 5A de 25 à 34 ans et de diplômés du niveau CITE 6 de 30 à 39 ans par rapport aux diplômés des niveaux CITE 5A et 6 de 55 à 64 ans, selon le domaine d'études (2004)	45	
Indicateur A2 Combien d'étudiants parviennent-ils au terme de leurs études secondaires ?	46	A2
Tableau A2.1. Taux d'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires (2005)	55	
Tableau A2.2. Évolution du taux d'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires (1995-2005)	56	
Tableau A2.3. Taux d'obtention d'un diplôme de fin d'études post-secondaires non tertiaires (2005)	57	
Indicateur A3 Combien d'étudiants parviennent-ils au terme de leurs études tertiaires ?	58	A3
Tableau A3.1. Taux d'obtention d'un diplôme de niveau tertiaire (2005)	72	
Tableau A3.2. Évolution du taux d'obtention d'un diplôme de niveau tertiaire (1995-2005)	73	
Tableau A3.3. Pourcentage de diplômés de l'enseignement tertiaire par domaine d'études (2005)	74	
Tableau A3.4. Diplômés en sciences, selon le sexe (2005)	75	
Tableau A3.5. Rapport entre la motivation en mathématiques à l'âge de 15 ans (PISA 2003) et les taux d'obtention d'un diplôme tertiaire de type A, selon le sexe	76	
Tableau A3.6. Taux de survie dans l'enseignement tertiaire (2004)	77	
Indicateur A4 Quelles sont les ambitions des élèves en matière de formation?	78	
Tableau A4.1.a. Répartition des élèves selon le niveau de formation escompté (2003)	89	

Tableau A4.2a.	Pourcentage d'élèves comptant obtenir un diplôme de niveau CITE 5A ou 6, selon le niveau de compétence en mathématiques (2003).....	90
Tableau A4.3a.	Pourcentage d'élèves comptant obtenir un diplôme de niveau CITE 5A ou 6, selon le sexe (2003).....	91
Tableau A4.4.	Rapports de cotes (odds ratios) de l'obtention escomptée d'un diplôme de niveau CITE 5A ou 6, selon le statut socioéconomique des élèves (2003).....	92
Tableau A4.5.	Rapports de cotes (odds ratios) de l'obtention escomptée d'un diplôme de niveau CITE 5A ou 6, selon le statut d'autochtone ou d'allochtone (2003).....	93
Indicateur A5	Quelles sont les attitudes des élèves à l'égard des mathématiques?	94
Tableau A5.1.	Moyenne des indices relatifs aux attitudes des élèves à l'égard des mathématiques, à leurs stratégies d'apprentissage et à leur perception de l'école (2003).....	104
Tableau A5.2a.	Corrélation entre les indices relatifs aux attitudes des élèves à l'égard des mathématiques et leur performance en mathématiques (2003).....	105
Tableau A5.2b.	Corrélation entre les indices relatifs aux stratégies d'apprentissage des élèves et leur performance en mathématiques (2003).....	106
Tableau A5.2c.	Corrélation entre les indices relatifs à la perception de l'école par les élèves et leur performance en mathématiques (2003).....	107
Indicateur A6	Quel est l'impact du statut d'autochtone ou d'allochtone sur les performances des élèves?	108
Tableau A6.1a.	Différences de performance en mathématiques selon le statut d'autochtone ou d'allochtone (2003).....	117
Tableau A6.2a.	Répartition des élèves autochtones entre les niveaux de l'échelle PISA de culture mathématique (2003).....	117
Tableau A6.2b.	Répartition des élèves de la deuxième génération entre les niveaux de l'échelle PISA de culture mathématique (2003).....	118
Tableau A6.2c.	Répartition des élèves de la première génération entre les niveaux de l'échelle PISA de culture mathématique (2003).....	118
Tableau A6.3.	Indice de motivation instrumentale en mathématiques et performance des élèves en mathématiques (2003).....	119
Indicateur A7	Le niveau socioéconomique des parents affecte-t-il la participation des jeunes à l'enseignement tertiaire?	120
Indicateur A8	Dans quelle mesure le niveau de formation affecte-t-il le taux d'emploi?	128
Tableau A8.1a.	Taux d'emploi et niveau de formation selon le sexe (2005).....	136
Tableau A8.2a.	Taux de chômage et niveau de formation selon le sexe (2005).....	138
Tableau A8.3a.	Évolution du taux d'emploi selon le niveau de formation (1991-2005) ..	140
Tableau A8.4a.	Évolution du taux de chômage selon le niveau de formation (1991-2005).....	142

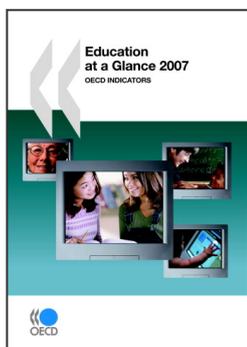
Indicateur A9	Quels sont les avantages économiques liés à l'éducation?	144	A9
Tableau A9.1.a.	Revenus professionnels relatifs de la population percevant des revenus du travail (2005 ou année de référence indiquée)	162	
Tableau A9.1.b.	Écarts de revenus professionnels entre les hommes et les femmes (2005 ou année de référence indiquée).....	164	
Tableau A9.2.a.	Évolution des revenus professionnels relatifs de la population adulte (1997-2005).....	165	
Tableau A9.3.	Évolution des écarts de revenus professionnels entre hommes et femmes (1997-2005).....	166	
Tableau A9.4.a.	Répartition de la population âgée de 25 à 64 ans selon le niveau de revenus professionnels et le niveau de formation (2005 ou année de référence indiquée).....	168	
Tableau A9.5.	Taux de rendement interne privé à l'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires ou post-secondaires non tertiaires (CITE 3/4) (2003).....	171	
Tableau A9.6.	Taux de rendement interne privé à l'obtention d'un diplôme de fin d'études tertiaires (CITE 5/6) (2003).....	171	
Tableau A9.7.	Taux de rendement interne public à l'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires ou post-secondaires non tertiaires (CITE 3/4) (2003).....	172	
Tableau A9.8.	Taux de rendement interne public à l'obtention d'un diplôme de fin d'études tertiaires (CITE 5/6) (2003).....	172	
CHAPITRE B	LES RESSOURCES FINANCIÈRES ET HUMAINES INVESTIES DANS L'ÉDUCATION	173	
Indicateur B1	Quel est le montant des dépenses par élève/étudiant?	176	B1
Tableau B1.1.a.	Dépenses annuelles par élève/étudiant au titre des établissements d'enseignement, tous services confondus (2004).....	193	
Tableau B1.1.b.	Dépenses annuelles par élève/étudiant au titre des services éducatifs, des services auxiliaires et de la R&D (2004).....	194	
Tableau B1.2.	Répartition (en pourcentage) des dépenses au titre des établissements d'enseignement par rapport aux effectifs d'élèves/étudiants, selon le niveau d'enseignement (2004).....	195	
Tableau B1.3.a.	Dépenses par élève au titre des établissements d'enseignement cumulées sur la durée théorique des études primaires et secondaires, tous services confondus (2004).....	196	
Tableau B1.3.b.	Dépenses par étudiant au titre des établissements d'enseignement cumulées sur la durée moyenne des études tertiaires, tous services confondus (2004).....	197	
Tableau B1.4.	Dépenses annuelles par élève/étudiant au titre des établissements d'enseignement, tous services confondus, en proportion du PIB par habitant (2004).....	198	
Tableau B1.5.	Variation des dépenses par élève/étudiant au titre des établissements d'enseignement, tous services confondus, en fonction de différents facteurs, selon le niveau d'enseignement (1995, 2004).....	199	

Indicateur B2	Quelle proportion de leur richesse nationale les pays consacrent-ils à l'éducation?	200	B2
Tableau B2.1.	Dépenses au titre des établissements d'enseignement en pourcentage du PIB, selon le niveau d'enseignement (1995, 2000, 2004)	212	
Tableau B2.2.	Dépenses au titre des établissements d'enseignement en pourcentage du PIB, selon le niveau d'enseignement (2004)	213	
Tableau B2.3.	Variation des dépenses au titre des établissements d'enseignement (1995, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004)	214	
Tableau B2.4.	Dépenses au titre des établissements d'enseignement en pourcentage du PIB, selon la provenance du financement et par niveau d'enseignement (2004)	215	
Indicateur B3	Quelle est la répartition entre investissements public et privé en matière d'éducation?	216	B3
Tableau B3.1.	Part relative des dépenses publiques et privées au titre des établissements d'enseignement, tous niveaux d'enseignement confondus (1995, 2004) ..	225	
Tableau B3.2a.	Part relative (en pourcentage) des dépenses publiques et privées au titre des établissements d'enseignement, selon le niveau d'enseignement (1995, 2004)	226	
Tableau B3.2b.	Part relative (en pourcentage) des dépenses publiques et privées au titre des établissements d'enseignement tertiaire (1995, 2004)	227	
Tableau B3.3.	Évolution de la part relative des dépenses publiques au titre des établissements d'enseignement tertiaire et indice de variation (1995, 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004)	228	
Indicateur B4	Quel est le montant des dépenses publiques totales d'éducation?	230	B4
Tableau B4.1.	Total des dépenses publiques d'éducation (1995, 2004)	237	
Tableau B4.2.	Répartition du total des dépenses publiques d'éducation (2004)	238	
Indicateur B5	Quels sont les montants des frais de scolarité et des aides publiques dans l'enseignement tertiaire?	240	B5
Tableau B5.1a.	Estimation des frais de scolarité annuels moyens demandés aux ressortissants nationaux par les établissements d'enseignement tertiaire de type A (année académique 2004-2005)	253	
Tableau B5.1b.	Répartition des aides financières aux étudiants dans l'enseignement tertiaire de type A (année académique 2004-2005)	255	
Tableau B5.1c.	Aides financières sous forme de prêts d'études publics aux étudiants dans l'enseignement tertiaire de type A (année académique 2004-2005)	257	
Tableau B5.2.	Subventions publiques aux ménages et autres entités privées, en pourcentage des dépenses publiques totales d'éducation et du PIB, dans l'enseignement tertiaire (2004)	259	
Indicateur B6	À quelles catégories de services et de ressources les dépenses d'éducation sont-elles affectées?	260	B6
Tableau B6.1.	Dépenses au titre des établissements d'enseignement par catégorie de services, en pourcentage du PIB (2004)	268	

Tableau B6.2.	Dépenses au titre des établissements d'enseignement par catégorie de ressources et par niveau d'enseignement (2004).....	269	
Indicateur B7	Quelle est l'efficience de l'exploitation des ressources dans l'éducation?	270	
Tableau B7.1.	Estimation de l'efficience technique du secteur public dans le primaire et le premier cycle du secondaire	277	
CHAPITRE C	ACCÈS À L'ÉDUCATION, PARTICIPATION ET PROGRESSION	279	
Indicateur C1	Quelle est l'importance de la filière professionnelle?	280	
Tableau C1.1.	Répartition des effectifs scolarisés dans le deuxième cycle du secondaire (2005).....	287	
Tableau C1.2.	Dépenses annuelles par élève au titre des établissements d'enseignement, tous services confondus, selon les filières d'enseignement (2004).....	288	
Tableau C1.3.	Performance des élèves de 15 ans en mathématiques selon les filières d'enseignement (2003).....	289	
Indicateur C2	Quels sont les effectifs scolarisés?	290	C1, C2
Tableau C2.1.	Taux de scolarisation selon l'âge (2005).....	302	
Tableau C2.2.	Évolution des taux de scolarisation (1995-2005).....	303	
Tableau C2.3.	Caractéristiques de la transition entre l'âge de 15 et de 20 ans, selon le niveau d'enseignement (2005).....	304	
Tableau C2.4.	Taux d'accès dans l'enseignement tertiaire et pyramide des âges des nouveaux inscrits (2005).....	305	
Tableau C2.5.	Évolution des taux d'accès dans l'enseignement tertiaire (1995-2005).....	306	
Tableau C2.6.	Étudiants de l'enseignement tertiaire selon le type d'établissement et le mode de fréquentation (2005).....	307	
Indicateur C3	Qui sont les étudiants mobiles et où choisissent-ils d'étudier?	308	C3
Tableau C3.1.	Étudiants en mobilité et étudiants étrangers dans l'enseignement tertiaire (2000, 2005).....	330	
Tableau C3.2.	Répartition des étudiants en mobilité et des étudiants étrangers dans l'enseignement tertiaire, selon le pays d'origine (2005).....	331	
Tableau C3.3.	Répartition des ressortissants nationaux scolarisés dans l'enseignement tertiaire à l'étranger, selon le pays d'accueil (2005).....	333	
Tableau C3.4.	Répartition des étudiants en mobilité et des étudiants étrangers selon le niveau et le type de programme tertiaire (2005).....	335	
Tableau C3.5.	Répartition des étudiants en mobilité et des étudiants étrangers selon le domaine d'études (2005).....	336	
Tableau C3.6.	Évolution du nombre d'étudiants scolarisés en dehors de leur pays d'origine (de 2000 à 2005).....	337	
Tableau C3.7.	Pourcentage de diplômes tertiaires délivrés à des étudiants en mobilité et à des étudiants étrangers, selon le type de programme tertiaire (2005).....	338	

Indicateur C4	Les jeunes réussissent-ils leur transition des études à l'emploi?	340	C4
Tableau C4.1a.	Estimation du nombre d'années en formation et hors formation chez les jeunes de 15 à 29 ans (2005).....	350	
Tableau C4.2a.	Pourcentage de jeunes en formation et hors formation (2005).....	352	
Tableau C4.3.	Pourcentage de jeunes chômeurs non scolarisés dans leur cohorte d'âge (2005).....	354	
Tableau C4.4a.	Évolution du pourcentage de jeunes en formation et hors formation (1995-2005).....	356	
Indicateur C5	Les adultes participent-ils à la formation continue?	360	C5
Tableau C5.1a.	Taux de participation à des activités de formation continue non formelle liée à l'emploi et estimation du nombre d'heures consacré à celles-ci, selon le niveau de formation (2003).....	367	
Tableau C5.1b.	Estimation du nombre d'heures de formation continue non formelle liée à l'emploi, selon le sexe (2003).....	369	
Tableau C5.1c.	Estimation du nombre d'heures de formation continue non formelle liée à l'emploi, selon le niveau de formation (2003).....	371	
CHAPITRE D	ENVIRONNEMENT PÉDAGOGIQUE ET ORGANISATION SCOLAIRE	373	
Indicateur D1	Combien de temps les élèves passent-ils en classe?	374	D1
Tableau D1.1.	Temps d'instruction obligatoire et prévu dans les établissements publics (2005).....	384	
Tableau D1.2a.	Temps d'instruction par matière en pourcentage du temps total d'instruction du programme obligatoire des élèves de 9 à 11 ans (2005).....	385	
Tableau D1.2b.	Temps d'instruction par matière en pourcentage du temps total d'instruction du programme obligatoire des élèves de 12 à 14 ans (2005).....	386	
Indicateur D2	Quels sont le taux d'encadrement et la taille des classes?	388	D2
Tableau D2.1.	Taille moyenne des classes selon le type d'établissement et le niveau d'enseignement (2005).....	398	
Tableau D2.2.	Nombre d'élèves/étudiants par enseignant dans les établissements d'enseignement (2005).....	399	
Tableau D2.3.	Nombre d'élèves/étudiants par enseignant selon le type d'établissement (2005).....	400	
Indicateur D3	Quel est le niveau de salaire des enseignants?	402	D3
Tableau D3.1.	Salaire des enseignants (2005).....	416	
Tableau D3.2.	Évolution du salaire des enseignants (1996 et 2005).....	418	
Tableau D3.3a.	Ajustements du salaire de base des enseignants dans les établissements publics (2005).....	419	
Tableau D3.4.	Modalités du contrat de travail des enseignants (2005).....	421	
Indicateur D4	Quel est le temps de travail des enseignants?	422	D4
Tableau D4.1.	Organisation du temps de travail des enseignants (2005).....	432	

Indicateur D5	Comment les systèmes d'éducation contrôlent-ils les performances des établissements d'enseignement?	434
Tableau D5.1.	Évaluation des établissements publics dans le premier cycle du secondaire (2005)	440
Tableau D5.2.	Utilisation des données provenant des évaluations scolaires et responsabilisation des établissements dans le premier cycle du secondaire (2005)	441
ANNEXE 1	CARACTÉRISTIQUES DES SYSTÈMES ÉDUCATIFS	443
Tableau X1.1a.	Âges typiques d'obtention d'un diplôme du deuxième cycle du secondaire	444
Tableau X1.1b.	Âges typiques d'obtention d'un diplôme post-secondaire non tertiaire	445
Tableau X1.1c.	Âges typiques d'obtention d'un diplôme de niveau tertiaire	446
Tableau X1.2a.	Année scolaire et année budgétaire utilisées pour le calcul des indicateurs, pays membres de l'OCDE	447
Tableau X1.2b.	Année scolaire et année budgétaire utilisées pour le calcul des indicateurs, économies partenaires	448
Tableau X1.3.	Récapitulatif des conditions d'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires (CITE 3)	449
ANNEXE 2	STATISTIQUES DE RÉFÉRENCE	451
Tableau X2.1.	Vue d'ensemble des principales variables relatives au contexte économique (période de référence : année civile 2004, prix courants de 2004)	452
Tableau X2.2.	Statistiques de référence (période de référence : année civile 2004, prix courants de 2004)	453
Tableau X2.3.	Statistiques de référence (période de référence : année civile 1995, prix courants de 1995)	454
Tableau X2.4.	Dépenses annuelles par élève/étudiant au titre des établissements d'enseignement, tous services confondus (2004, USD)	455
Tableau X2.5.	Dépenses annuelles par élève/étudiant au titre des établissements d'enseignement, tous services confondus (2004, EUR)	456
Tableau X2.6a.	Statistiques de référence utilisées dans le calcul de la rémunération des enseignants, selon le niveau d'enseignement (1996, 2005)	457
Tableau X2.6b.	Statistiques de référence utilisées dans le calcul de la rémunération des enseignants (1996, 2005)	459
Tableau X2.6c.	Salaire des enseignants (2005)	460
Tableau X2.7	Recettes fiscales sous les principales rubriques en pourcentage du PIB, 2004	461
ANNEXE 3	SOURCES, MÉTHODES ET NOTES TECHNIQUES	463
Références		465
Liste des participants à cette publication		467
Autres publications de l'OCDE		471



Extrait de :
Education at a Glance 2007
OECD Indicators

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/eag-2007-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2007), « Indicateur D5 Comment les systèmes d'éducation contrôlent-ils les performances des établissements d'enseignement? », dans *Education at a Glance 2007 : OECD Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/eag-2007-29-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.